

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Unité départementale de l'Isère
Pôle risques technologiques
Unité SEVESO plateformes

GRENOBLE, le 8 MAI 2020

N. Ref : 2020 – Is 105 RT

Affaire suivie par : Michael NATAF
Tél. : 04 76 69 34 10
Courriel : michael.nataf@developpement-durable.gouv.fr

COURRIER RECOMMANDÉ
AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION n° 1A 151 999 1055 9

OBJET : Suites de la visite d'inspection du 12 février 2020
PJ : - Rapport de l'inspection des installations classées

Monsieur le directeur,

J'ai effectué, le 12 février 2020, une visite d'inspection sur votre site de Saint-Quentin Fallavier. Cette inspection portait sur les suites de l'inspection du 26 octobre 2018 (déchets, rejets aqueux et suites de l'inspection du 17 novembre 2017) et la thématique « risques accidentels », notamment les suites de l'accident survenu dans l'entreprise Lubrizol à Rouen, le 26 septembre 2019.

En application de l'article L.514-5 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointe une copie du rapport que je transmets à Monsieur le préfet du département de l'Isère.

Je vous saurais gré de bien vouloir me tenir informé, dans un délai maximum d'un mois, des suites que vous donnerez à cette visite d'inspection en fournissant un plan d'action visant à répondre aux observations formulées. Ce plan d'action devra respecter les délais mentionnés dans le rapport ci-joint.

Je vous confirme également qu'il est proposé à monsieur le préfet de l'Isère, en application de en application des articles L.181-14 et R.181-45 du code de l'environnement, de modifier votre arrêté cadre du 8 octobre 1998 et d'étendre la prescription la prescription sur la tenue des stocks de produits stockés à toutes les matières dangereuses stockées sur l'installation et non pas seulement aux stockages de substances et préparations toxiques et très toxiques comme prévu actuellement par cet arrêté (article 3.1.11). Ce projet d'arrêté vous sera transmis indépendamment du présent rapport et fera l'objet d'un contradictoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma sincère considération.

L'inspecteur de l'environnement



Signature numérique
de Michael NATAF
michael.nataf
Date : 2020.05.13
17:12:20 +02'00'

Copies : MNa, chrono RT
SIGMA : MM. BONASSIN et PELISSON (courriel)

SIGMA ALDRICH
80, rue de Luzais
Zone industrielle de Chesnes Tharabie – BP 701
38297 SAINT QUENTIN FALLAVIER Cedex